

Grandes figures féminines au XIX^e siècle

- **George Sand (1804-1876)**

Femme de lettres et journaliste. Elle prend la défense des femmes et dénonce leur soumission dans ses premiers romans. Elle fait scandale par sa vie amoureuse agitée, ses tenues vestimentaires masculines et son pseudonyme. Elle participe à la fondation du journal *La Cause du peuple* en 1848.

- **Eugénie Niboyet (1796-1883)**

Écrivaine et journaliste, militante de la cause féministe. Elle fonde en 1848 le journal *La Voix des femmes* qui ne traite que de la question du droit des femmes. C'est l'un des premiers quotidiens féministes français.

- **Jeanne Deroin (1805-1894)**

Lingère devenue institutrice. En 1831, elle rédige un « plaidoyer contre la soumission des femmes ». En se mariant en 1832, elle refuse de prendre le nom de son époux et insiste au cours de la cérémonie civile sur son statut d'égalité. En 1849, elle se présente comme candidate aux élections législatives.

Chapitre 8 – Conditions féminines au XIX^e siècle

- **Maria Deraismes (1828-1894)**

Issue d'un milieu bourgeois, elle a reçu une éducation de haut niveau. Elle s'engage dans le combat pour les droits des femmes à la fin des années 1860. Elle est militante au parti républicain, mais ce parti ne soutient pas le droit de vote des femmes. En 1870, elle fonde l'Association pour le droit des femmes.

- **Hubertine Auclert (1848-1914)**

Elle lance en 1880 le journal *La Citoyenne* et une association pour le suffrage des femmes. Elle est considérée comme la première suffragette française (→ p. 175).

Doc 2 p. 168

Une critique de la société

Combien plus coupables encore ceux qui prirent les femmes, qui ouvrirent à la misère de la fille des villes, à l'aveuglement de la Parisienne, la ressource funeste d'un travail exterminateur et la promiscuité¹ des manufactures ! Qui dit la femme dit l'enfant, une famille est détruite, plusieurs enfants et l'espoir des générations à venir.

Barbarie de notre Occident, la femme n'a plus été comptée pour l'amour, pour le bonheur de l'homme, encore moins comme maternité, comme puissance de race. Mais comme ouvrière !

L'ouvrière, mot impie², sordide, qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'aurait compris sans cet âge de fer³ et qui balancerait à lui tout seul tous nos prétendus progrès.

■ Jules Michelet (1798-1874),

historien français, *La Femme*, 1859.

1. Espace trop petit pour permettre l'intimité.
2. Contraire aux choses sacrées.
3. Le XIX^e siècle industriel.

Doc 3 p. 168

Des femmes dans la mine sous le Second Empire

Dans Germinal, Émile Zola décrit la vie des mineurs sous le Second Empire. Dans cet extrait, il évoque Catherine, 16 ans, qui travaille à la mine depuis son enfance. Il a écrit ce roman après de longues enquêtes de terrain.

Ce qui étonnait Étienne c'était la force de cette enfant, une force nerveuse où il entraît beaucoup d'adresse. Elle remplissait sa berline¹ plus vite que lui, à petits coups de pelle réguliers et rapides ; elle la poussait ensuite d'une seule poussée lente, sans accrocs, passant à l'aise sous les roches basses. Lui se massacrait, déraillait, restait en détresse.

Il fallut qu'elle lui montrât à écarter les jambes, à s'arc-bouter² les pieds contre les bois, des deux côtés de la galerie, pour se donner des points d'appui solides. Le corps devait être penché, les bras raidis, de façon à pousser de tous les muscles. Elle suait, haletait, craquait des jointures, mais sans une plainte, avec l'indifférence de l'habitude, comme si la commune misère était pour tous de vivre ainsi ployé.

■ D'après Émile Zola, *Germinal*, 1885.

Chapitre 8 – Conditions féminines au XIX^e siècle

1. Wagonnet.
2. S'appuyer sur une partie de son corps pour avoir plus de force.

Doc 5 p. 169

Le travail des femmes et des enfants, 1892

Pour les femmes (et les filles), la durée de la journée de travail « effectif » ne doit pas excéder onze heures.

Le travail de nuit est aussi réglementé : les enfants de moins de dix-huit ans, les filles de moins de vingt et un an et les femmes ne peuvent être employés à aucun travail de nuit. [...]

Les enfants de moins de dix-huit ans et les femmes ne peuvent être employés plus de six jours par semaine, ni les jours fériés.

Les filles et les femmes ne peuvent effectuer les travaux souterrains (mines, carrières) ni être employées (de même que les enfants) dans des établissements insalubres ou dangereux.

- *Journal officiel* (journal édité par l'État dans lequel sont publiées toutes les lois), n° 298, novembre 1892.

Doc 1 p. 170

Le Code civil organise l'inégalité dans le foyer

Art. 213. Le mari doit protection à sa femme, la femme doit obéissance à son mari.

Art. 229. Le mari pourra demander le divorce si sa femme commet un adultère.

Art. 230. La femme pourra demander le divorce si le mari commet un adultère dans leur maison.

Art. 1124. La femme passe de l'autorité de son père à celle de son mari. Elle est une éternelle mineure qu'il faut protéger.

Art. 1421. Le mari s'occupe seul des biens de la famille. Il peut les vendre et les donner sans l'accord de sa femme.

■ Code civil ou « Code Napoléon », 1804.

Doc 4 p. 171

Madame Bovary s'ennuie, ou le quotidien d'une bourgeoise

Avant ce passage, Emma Bovary a passé une soirée au château de Vaubyessard. Elle y a découvert le luxe du monde aristocratique. Le retour à sa vie quotidienne lui paraît encore plus maussade.

Dès le commencement de juillet, elle compta sur ses doigts combien de semaines lui restaient pour arriver au mois d'octobre, pensant que le marquis d'Andervilliers, peut-être, donnerait encore un bal à la Vaubyessard. Mais tout septembre s'écoula sans lettres ni visites.

Après l'ennui de cette déception, son cœur de nouveau resta vide, et alors la série des mêmes journées recommença.

Elles allaient donc maintenant se suivre ainsi à la file, toujours pareilles, innombrables, et n'apportant rien ! [...] L'avenir était un corridor¹ tout noir, et qui avait au fond sa porte bien fermée.

Elle abandonna la musique. Pourquoi jouer ? Qui l'entendrait ? Puisqu'elle ne pourrait jamais, en robe de velours à manches courtes, sur un piano d'Érard², dans un concert, battant de ses doigts légers les

Chapitre 8 – Conditions féminines au XIX^e siècle

touches d'ivoire, sentir, comme une brise, circuler autour d'elle un murmure d'extase³, ce n'était pas la peine de s'ennuyer à étudier. Elle laissa dans l'armoire ses cartons à dessin et la tapisserie. À quoi bon ? À quoi bon ? La couture l'irritait.

■ Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, 1857.

3. Étroit couloir.
4. Marque de piano qui connaît un grand succès au XIX^e siècle.
5. Fort sentiment de bien-être.

Doc 5 p. 172

Un roman pour dénoncer la place des femmes dans le mariage

– Qui donc est le maître ici, de vous ou de moi ? qui donc porte une jupe et doit filer une quenouille¹ ? Prétendez-vous m’ôter la barbe du menton ? Cela vous sied bien, femmelette !

– Je sais que je suis l’esclave et vous le seigneur. La loi de ce pays vous a fait mon maître. Vous pouvez lier mon corps, garrotter² mes mains, gouverner mes actions. Vous avez le droit du plus fort, et la société vous le confirme ; mais sur ma volonté, Monsieur, vous ne pouvez rien, Dieu seul peut la courber et la réduire. Cherchez donc une loi, un cachot, un instrument de supplice qui vous donne prise sur moi ! c’est comme si vous vouliez manier l’air et saisir le vide.

– Taisez-vous, sottise et impertinente créature ; vos phrases de roman nous ennuient.

– Vous pouvez m’imposer le silence, mais non m’empêcher de penser.

■ George Sand, *Indiana*, 1832.

Chapitre 8 – Conditions féminines au XIX^e siècle

1. Activité proche de la couture.
2. Lier très solidement.

Doc 6 p. 172

Pour une réforme du mariage

Pour ne pas laisser d'ambiguïté dans ces considérations que j'apporte, je dirai toute ma pensée sur ce fameux affranchissement de la femme dont on a tant parlé dans ce temps-ci. Je le crois facile et immédiatement réalisable, dans la mesure que l'état de nos mœurs comporte.

Il consiste simplement à rendre à la femme les droits civils¹ que le mariage seul lui enlève, que le célibat seul lui conserve ; erreur détestable de notre législation qui place en effet la femme dans la dépendance cupide² de l'homme, et qui fait du mariage une condition d'éternelle minorité, tandis qu'elle déciderait la plupart des jeunes filles à ne se jamais marier si elles avaient la moindre notion de la législation civile à l'âge où elles renoncent à leurs droits.

■ George Sand, *Lettre aux membres du Comité central*
(club politique républicain), 1848.

1. Droits qui garantissent l'égalité des femmes et des hommes devant la loi.
2. Dirigée par l'argent.

Doc 8 p. 173

Une attaque contre George Sand

Nous avons, depuis plus de trente ans, polissonné avec¹ les choses les plus sacrées, la religion, la morale, les pouvoirs publics... et aujourd'hui, il ne sera pas permis de juger librement Mme George Sand !

Femme, Mme Sand ne l'est plus. Elle a passé une partie de sa vie en habit d'homme. Si vous voulez, je l'appellerai Monsieur George Sand, au lieu de Madame dans le courant de ce chapitre. Je n'y tiens pas, ni elle non plus !

- D'après *Les Œuvres et les Hommes*, 5^e partie, « Les Bas-bleus », Jules Barbey d'Aurevilly, 1878.

1. Critiqué.

Doc 4 p. 175

La revendication du suffrage universel en 1848

Il ne suffit pas d'énoncer un grand principe et de proclamer bien haut que l'on en accepte toutes les conséquences ; il faut se dévouer à la réalisation de ce principe et témoigner par tous ses actes que l'on a le courage de son opinion [...].

En 1849, une femme vient encore frapper à la porte de la cité, réclamer pour toutes les femmes le droit de participer aux travaux de l'Assemblée législative¹. Ce n'est pas au vieux monde qu'elle s'adresse ; on ne parle pas aux morts, mais aux vivants : c'est à ses frères, aux démocrates socialistes², à ceux qui ont accepté toutes les conséquences des principes de liberté, d'égalité, de fraternité. Elle vient leur demander de protester contre une injuste exclusion, et de proclamer par leur vote qu'ils veulent sincèrement l'abolition de tous les privilèges de race, de naissance et de fortune.

■ Jeanne Deroin,

L'Opinion des femmes, n° 3, 10 avril 1849.

1. Jeanne Deroin se présente comme candidate aux élections législatives de mai 1849, (→ Biographie p. 167).

2. Autre nom des républicains à cette époque.

Doc 5 p. 175

Les femmes exclues du suffrage universel

En vain prétend-on que l'égalité civile accordée à la femme a pour corollaire¹ nécessaire son émancipation politique. C'est méconnaître absolument le rôle de la femme dans l'humanité. Destinée à la maternité, faite pour la vie de famille, la dignité de sa situation sera d'autant plus grande qu'elle n'ira point la compromettre dans les luttes du forum² et dans les hasards de la vie publique. Elle oublierait fatalement ses devoirs de mère et ses devoirs d'épouse, si elle abandonnait le foyer pour courir à la tribune. [...] D'autre part, elle introduirait dans la famille un élément de dissolution³, qui lui ferait perdre la légitime influence qu'exerce sur le père de famille la femme respectable. [...]

On a donc parfaitement raison d'exclure de la vie politique les femmes et les personnes qui, par leur peu de maturité d'esprit, ne peuvent prendre une part intelligente à la conduite des affaires publiques.

■ Louis-Émile Morlot (député républicain),

De la capacité électorale, 1884.

Chapitre 8 – Conditions féminines au XIX^e siècle

1. Conséquence.
2. Lieu où l'on discute des affaires publiques.
3. Rupture.

Biographie p. 176

Jean-François Millet (1814-1875)

- Fils aîné de paysans aisés, il travaille dans la ferme familiale jusqu'à ses 20 ans.
- Il connaît donc bien le monde rural et a pu longuement observer des scènes de la vie paysanne avant d'être envoyé à Cherbourg pour apprendre son métier de peintre.
- Il est célèbre pour ses peintures réalistes de la paysannerie, dont l'une des plus connues est L'Angéus.

Mémo art

- Millet représente ici avec *réalisme* un moment précis de la *vie rurale* : le *glanage*. Avant le coucher du soleil, les pauvres, en particulier les femmes et les enfants, sont autorisés à ramasser les épis de blé oubliés dans les champs moissonnés.
- Millet a choisi de ne représenter que des *figures féminines* au premier plan.
- On retrouve le thème du glanage dans la *littérature du XIX^e siècle*, dans *Les Paysans* de Balzac, par exemple, mais aussi chez d'autres *peintres*.

Leçon

Conditions féminines au XIX^e siècle

➤ Comment les conditions de vie des femmes sont-elles transformées au XIX^e siècle ?

A Une infériorité définie par la loi

1. Le Code civil officialise l'infériorité des femmes

- En 1804, le Code civil ou « Code Napoléon » inscrit dans la loi l'infériorité des femmes. Elles sont condamnées à rester mineures toute leur vie, passant de la tutelle de leur père à celle de leur mari. Ce dernier a tous les droits sur leurs biens et l'autorité totale sur les enfants. Une femme ne peut pas travailler sans son autorisation. Contrairement à son mari, une femme ne peut pas demander le divorce entre 1816 et 1884.

2. Les femmes sont enfermées dans un rôle domestique

- L'idée de l'infériorité des femmes est justifiée dans les discours scientifiques, politiques et religieux. Les femmes doivent avant tout être préparées au rôle d'épouse et de mère.

Chapitre 8 – Conditions féminines au XIX^e siècle

- C'est pourquoi l'accès à l'instruction scolaire est longtemps limité. Les lois Ferry (1881-1882) rendent l'enseignement primaire obligatoire pour tous. Des lycées de jeunes filles sont aussi créés.

B Les femmes au travail

1. Une hausse de l'activité des femmes

- Les femmes ont toujours participé au travail, dans le cadre du foyer, dans les champs ou dans l'atelier familial. Mais au XIX^e siècle, dans le contexte de l'industrialisation (→ chap. 4 p. 80), ce travail est de plus en plus distinct des activités du foyer. Les femmes entrent dans les usines, majoritairement dans le secteur textile. De 1806 à 1856, leur part dans l'industrie passe de 18,1 à 26,6 %.
- Mais la majorité des femmes travaille à la campagne sur les exploitations familiales. Beaucoup de jeunes filles sont aussi **domestiques**. Peu à peu, de nouveaux métiers apparaissent, notamment dans le commerce, avec le développement des grands magasins, par exemple. Enfin, la prostitution est en forte croissance au cours du siècle.

2. Un débat, voire un problème de société

- Cette entrée des femmes dans le monde du travail peut apparaître comme le début d'une **émancipation**. Elle provoque de nombreux débats parmi les hommes. Certains y voient une main-d'œuvre concurrente et déloyale – les femmes étant payées moitié moins. C'est pourquoi la législation du travail féminin progresse à la fin du XIX^e siècle ; pour les protéger, mais aussi limiter leur participation sur le marché du travail.

C Des revendications sociales et politiques

1. Les femmes participent aux combats politiques

- Malgré cette situation d'infériorité légale par rapport aux hommes, les femmes participent aux journées révolutionnaires ou se joignent aux hommes dans les manifestations et grèves ouvrières. En 1830, elles participent activement aux « Trois Glorieuses » et en 1848, elles sont à nouveau nombreuses sur les barricades (→ chap. 6 p. 126).
- Néanmoins, alors que le suffrage universel est acquis pour les hommes en 1848, la II^e République ne leur accorde pas le droit de vote.

2. L'organisation des revendications

- Les militantes **féministes** s'organisent et rédigent des journaux défendant leurs revendications. Elles attendent des **droits sociaux** et un accès plus large à l'éducation, mais souhaitent avant tout la réforme du Code civil et particulièrement de l'institution du mariage. Certaines d'entre elles, comme Jeanne Deroin ou plus tard Hubertine Auclert, revendiquent aussi l'ouverture du suffrage universel aux femmes. Elles ne sont pourtant pas entendues au cours du XIX^e siècle.

Vocabulaire

- Domestique

Employé-e de maison au service de la bourgeoisie. Un-e domestique s'occupe de tâches variées (ménage, linge, cuisine, etc.).

- Émancipation

Fait de se détacher d'une autorité ou d'une tutelle.

- Droits sociaux

Ensemble des droits qui définissent et garantissent une place dans la société (éducation, travail...).

- Féministe

Femme qui lutte pour obtenir plus de droits et atteindre l'égalité avec les hommes.

Doc 1 p. 182

Certes depuis quinze ans, j'ai pris en main la cause des femmes, et j'ai fait revivre cette importante question ensevelie après la révolution de 1848.

J'ai en toutes circonstances demandé l'intégralité des droits féminins aussi bien politiques que civils. Dès lors le mouvement s'est généralisé, l'idée n'a cessé de marcher ; elle est même parvenue jusqu'aux chambres¹. Mais comme rien n'est encore changé dans la loi, que le terme français employé dans les codes et les Constitutions n'implique toujours pas celui de française et qu'il l'exclut même en plus d'un cas ; qu'en conséquence, ma candidature ne peut être qu'une candidature de protestation, dont le résultat immanquable, même s'il y a succès, est l'invalidation, je refuse [de présenter ma candidature aux élections législatives d'octobre 1881]. Car cette vaine tentative n'amènerait que des retards.

■ Lettre de Maria Deraismes au journal *Le Rappel*, 1881.

1. L'Assemblée nationale et le Sénat, qui composent le Parlement où sont votées les lois.

Biographie p. 182

Maria Deraismes (1828-1894)

- Issue d'un milieu bourgeois, elle a reçu une éducation de haut niveau.
- Elle s'engage dans le combat pour les droits des femmes à la fin des années 1860. Elle est militante au parti républicain, mais ce parti ne soutient pas le droit de vote des femmes. En 1870, elle fonde l'Association pour le droit des femmes.